



## Pilotage de la construction

Eole Constructing assure le pilotage de la construction dans ses différentes phases jusqu'à la réception sans réserve du projet.

Eole Constructing maîtrise la sécurité, les plannings de réalisation, le niveau de qualité des ouvrages dans un souci de pérennité, et sait proposer au moment opportun les modifications à apporter au projet en cas de besoin, ou les solutions techniques nouvelles à mettre en œuvre.



### Pré construction :

- Réalisation et analyse des demandes de renseignements aux différents concessionnaires.
- Réalisation de l'article R323-40 pour la pose des réseaux inter-éoliennes.
- Préparation du dossier de consultation des entreprises (règlement de consultation, cahiers des charges, plans projets, quantitatifs, contrats).
- Identification des interfaces et points critiques.
- Sélection des entreprises adaptées aux travaux et aux contraintes du projet.
- Conseil et accompagnement lors de la négociation et de la conclusion des contrats de travaux.
- Visa des études d'exécutions.

### Préparation au démarrage des travaux :

- Prise de contact sur site (client, exploitants, riverains, élus, concessionnaires de voirie).
- Lancement des relevés topographiques complémentaires si nécessaire.
- Implantation des ouvrages conformément au permis de construire.
- Suivi de la réalisation des sondages géotechniques (fondation, voirie, plateforme).
- Réalisation des compléments d'investigations si nécessaire.
- Respect des prérequis administratifs (DT, DOC...)
- Réalisation des différents états des lieux (privés, communes, conseil général).
- Étude et mise en place du plan de circulation sur site et dans les environs.
- Finalisation de l'itinéraire grand gabarit.
- Étude de raccordement télécom du projet
- Validation du planning de raccordement au réseau public (ENEDIS RTE)

### Pilotage des travaux :

- Lancement et suivi des différents ordres de services aux entreprises.
- Contrôle et suivi du respect du PGC et des règles de sécurité.
- Réalisation de l'interface technique entre les entreprises, les concessionnaires, le CSPPS, le contrôleur technique, le représentant du client, les élus, les riverains.
- Contrôle et suivi de l'impact environnemental.
- Suivi du respect des règles de sécurité.
- Suivi et formalisation de la qualité des ouvrages réalisés.
- Suivi et formalisation de la quantité des ouvrages réalisés et de la facturation.
- Réalisation d'un reporting de l'avancement des travaux.
- Assistance au MOA pour les opérations de réception des ouvrages.
- Contrôle des ouvrages avant fin de période de garantie.